

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Axlo Invest

Cet OPCVM est géré par Rothschild Asset Management
Code ISIN : FR0012735348 (Action C)

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV a pour objectif de gestion d'optimiser sa performance sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. La SICAV pourra être très majoritairement exposée aux marchés actions de toutes zones géographiques ou a contrario uniquement exposée aux produits de taux selon les anticipations du gestionnaire.

La SICAV ne dispose pas d'un indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection des titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

Pour réaliser son objectif de gestion, la SICAV investit :

- entre 0 et 100% en produits de taux de toutes qualités de signature (signature d'Etat, privée, et de qualité de titres considérés comme « investment grade » ou non, titres non notés),
- entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, et
- entre 0 et 100 % d'OPC, dont les OPC cotés/ETF (et notamment dans la limite de 50% de l'actif net ceux spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des métaux précieux). La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPCVM de droit français ou européens et/ou jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de FIA de droit français ou étrangers ou de fonds d'investissement étrangers respectant les quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices). Pour ce faire, la SICAV couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices. L'exposition directe et indirecte au marché action, y

compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%. L'exposition directe et indirecte au marché des matières premières (via les OPC) ne dépassera pas 50%. La surexposition par les instruments financiers dérivés ne dépassera pas globalement 100% de l'actif net. L'exposition consolidée aux marchés actions, taux, des devises et des matières premières (via des titres, OPC, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 200%. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notations mais réalise une analyse crédit interne ; la notation des agences ne constituant qu'un critère parmi d'autres lui permettant de prendre ses décisions.

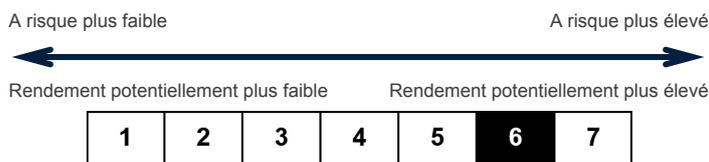
L'exposition au marché de taux (via des titres, OPC, opérations du marché à terme), y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de son actif.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédent à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- **Impact des techniques** telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,02%
--------------------------------------	-------

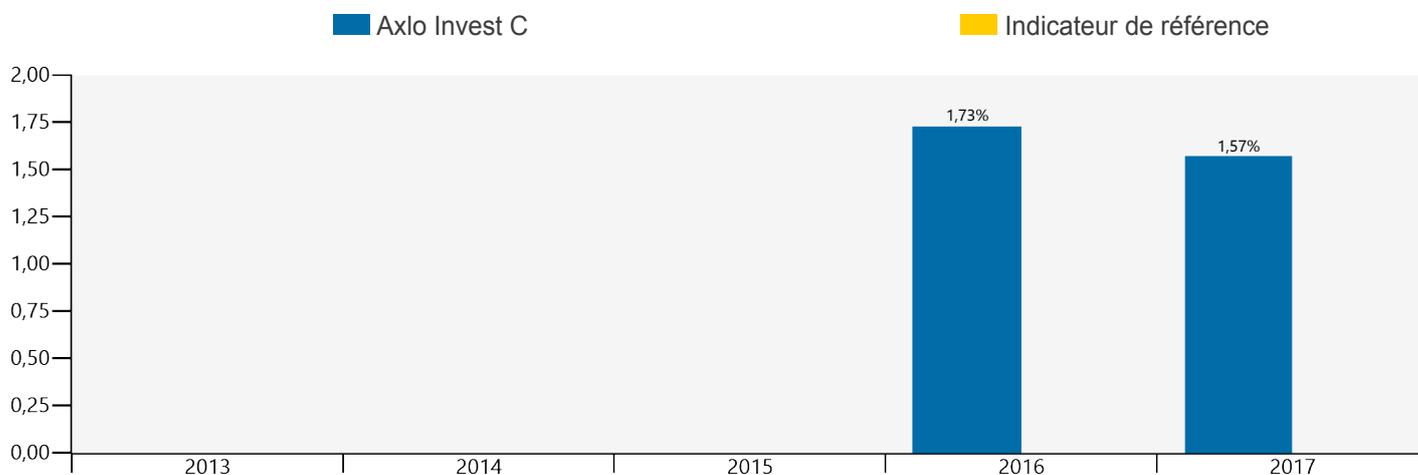
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2015.

Les Actions « C » ont été créées le 11/12/2015.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non

cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://www.rothschildgestion.com/fr>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 février 2018.